



**AE Lefebvre formations**

# **AE LEFEBVRE FORMATIONS**

**Siret : 483 594 974**

**172 Chemin de Villers 76480 Saint Pierre de Varengueville**

**34 Avenue Pasteur 76000 Rouen**

**Agrément d'exploitation N° F 15 076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région  
Normandie**

**02.35.37.58.58**

**[aelefebvre@orange.fr](mailto:aelefebvre@orange.fr)**

## **TITRE PROFESSIONNEL**

**ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**T.P.E.C.S.R.**

## Présentation du centre AE LEFEBVRE FORMATIONS

Depuis l'année 2005, date de création, le centre AE LEFEBVRE Formations monopolise ses compétences pour la formation initiale et continue des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Le centre dispose d'un groupe de formateurs qualifiés et expérimentés qui participent régulièrement à des formations continues. Chaque formateur(trice) excelle dans des compétences particulières et vous fera profiter de savoirs et savoirs faire allant de la psychologie à la gestion administrative en passant bien entendu par la pédagogie et la maîtrise de situations de conduite.

Le gérant et directeur pédagogique, Lorenzo Lefebvre exerce également en qualité d'organisateur et coordinateur des examens d'enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière pour toute la partie Nord de la France, et a participé à la création des programmes et des modalités d'évaluation du titre professionnel à la conduite et à la sécurité routière qui remplace depuis 2016 l'examen du BEPECASER (Brevet d'état pour l'enseignement à la conduite et à la sécurité routière).

Notre Centre dispose de 4 véhicules de dernière génération équipés par notre partenaire pour l'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière et de deux lieux de formation dans deux contextes de circulation différents, un en centre-ville de Rouen et l'autre à Saint-Pierre de Varengeville (20 minutes du centre de Rouen). Chaque lieu dispose d'une salle de plus de 35 m<sup>2</sup> équipées de vidéo- projecteurs et d'équipements informatiques. Une salle informatique et un simulateur de conduite seront également à votre disposition pendant et après les horaires de formation

## **RÉFÉRENCES AE LEFEBVRE FORMATIONS**

Organisme de formation professionnelle certifié Data dock

Agrément du centre de formation délivré par la Préfecture de Seine Maritime  
: arrêté 21/09/2015 n° d'agrément F 15 076 0002 0

Agrément pour l'organisation de sessions d'examen par la DIRECCTE de région  
Normandie le 01-09-2016

SARL AE LEFEBVRE FORMATIONS au capital de 7500 euros, créée le  
01/12/1996 - Siège social : 172 chemin de villers 76480 Saint Pierre de  
Varengville

Tel : 01.45.58.25.31 - Site internet : [www.autoecolelefebvre.fr](http://www.autoecolelefebvre.fr)

n° de SIRET : 483 594 974

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de  
région Normandie

- Code APE 8559A

# Le titre professionnel "E.C.S.R

Actuellement le métier d'Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière est conditionné à l'obtention préalable du Titre Professionnel ECSR délivré par le Ministère chargé de l'Emploi, homologué au niveau III, (bac + 2) et de l'autorisation préfectorale d'enseigner.

Le titre professionnel ECSR permet d'enseigner individuellement ou collectivement l'apprentissage de la conduite, en véhicule et en salle. Il permet aussi de sensibiliser les usagers de la route à la sécurité routière et au respect de l'environnement.

Une fois obtenu, ce titre donne la possibilité d'accéder à des spécialisations : Formateur Deux-roues ou Poids lourd, sous réserve de réussir des Certificats Complémentaires de Spécialité, CCS. Il permet aussi d'accéder au concours d'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

L'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de la catégorie B, en prenant compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il (Elle) construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule.

Il (Elle) assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans les établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers conformément au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

Il (Elle) représente l'établissement d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière et contribue à son image de marque. Il (Elle) assure la relation avec les différents clients, et participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations. Il (Elle) exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations. Il (Elle) travaille sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur(trice) pédagogique.

L'enseignement de la conduite et de la sécurité routière exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant doit adapter en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il (Elle) exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Pour obtenir le titre professionnel « ECSR», vous devez réussir les épreuves d'examen.

Une fois titulaire du Titre Professionnel, pour exercer, vous devez être en possession d'une

« Autorisation d'enseigner » délivrée par la préfecture du lieu de votre résidence. Celle-ci vous est accordée (si vous obtenez le diplôme), si vous avez :

- trois ans minimum de permis B (deux ans si vous avez suivi l'AAC),
- vingt ans minimum,
- un casier judiciaire vierge,
- un avis favorable de la visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé



# Parcours d'accès au Métier d'Enseignant(e) de la Conduite et de la Sécurité Routière

ENTRETIEN INDIVIDUEL ET TEST ÉCRIT

INSCRIPTION AU CER ICARE FORMATIONS  
CENTRE DE FORMATION DE MONITEURS AGRÉÉ  
ET CERTIFIÉ FAC

FORMATION AU TITRE PROFESSIONNEL  
"E.C.S.R."  
Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

PASSAGE DES EXAMENS DU TITRE :  
DURÉE TOTALE = 4H30

- 1 - Mise en situation professionnelle.
- 2 - Entretien technique.
- 3 - Questions à partir des productions.
- 4 - Entretien final.

⊙ Juin 2019

OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL  
"E.C.S.R."

- Le jury décide de l'octroi du Titre au vu :
- Des résultats de la mise en situation professionnelle et des autres modalités.
  - De l'entretien final.
  - Des résultats des évaluations en cours de formation.
  - Du Dossier Professionnel du Candidat (DP).

⊙ Juillet 2019

DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION D'ENSEIGNER :

Pour enseigner, il faut :

- Avoir le BEPECASER ou le TITRE PRO ECSR
- Avoir 20 ans minimum.
- Ne plus être en probatoire.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Passer une visite médicale préfectorale avec un avis favorable.

INTERVENTIONS  
EN  
POST-PERMIS

EXPLOITER  
UNE ÉCOLE  
DE CONDUITE

MENTION DEUX ROUES

Pour enseigner la moto

MENTION POIDS LOURD

Pour enseigner  
le poids lourd ou  
le transport en commun

MENTION BAFM

Pour être  
formateur de moniteurs



# AE LEFEBVRE FORMATIONS

Siret : 483 594 974

172 Chemin de Villers 76480 Saint Pierre de Varengville  
34 Avenue Pasteur 76000 Rouen

Agrément d'exploitation N° F 15 076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région  
Normandie

02.35.37.58.58

[aelefebvre@orange.fr](mailto:aelefebvre@orange.fr)

## TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT(E) DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur.
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

### DURÉE DE LA FORMATION :

- 2025 heures
  - 945 heures de cours théoriques et pratiques
  - 280 heures de stage en entreprise)
- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### LIEUX DE LA FORMATION :

- 172 Chemin de Villers  
76480 Saint Pierre de Varengville
- 34 Avenue Pasteur  
76000 Rouen

### DESCRIPTIF DE LA FORMATION

#### MODULES :

- L'ENVIRONNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRE :
  - La politique de la sécurité et de la conduite routière (évolutions et orientations)
  - Le cadre de l'activité ECSR
  - L'automobile : caractéristiques techniques, mise en conformité et réglementation des véhicules
- LES FONDAMENTAUX SPÉCIFIQUES A L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRE :
  - Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule
  - Physiologie du conducteur
  - Psychologie du conducteur
  - Notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et à la conduite routière
- INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :
  - Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'ECSR dans le respect du REMC
- ANIMATION PÉDAGOGIQUE D'UNE SÉANCE DE FORMATION A LA SÉCURITÉ ET CONDUITE ROUTIÈRE :
  - Les techniques d'animation appliquées à l'ECSR
  - La gestion des conflits
  - Les techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- PÉDAGOGIE DE LA CONDUITE SUR VÉHICULE LÉGER :
  - La pédagogie sur véhicule à double commande
  - La gestion du stress
  - L'anticipation des risques potentiels dans l'ECSR
- TECHNIQUES D'ÉVALUATION ET DE REMÉDIATION APPLIQUÉES A L'ECSR :
  - L'Évaluation de l'apprentissage de la SCR
  - Les difficultés d'apprentissage de la conduite automobile
  - Techniques de remédiation des apprentissages





# AE LEFEBVRE FORMATIONS

Siret : 483 594 974

172 Chemin de Villers 76480 Saint Pierre de Varengeville  
34 Avenue Pasteur 76000 Rouen

Agrément d'exploitation N° F 15 076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région  
Normandie

02.35.37.58.58

[aelefebvre@orange.fr](mailto:aelefebvre@orange.fr)

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION (suite)

- MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE RELATIVE A UNE PRESTATION DE SENSIBILISATION :
  - Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif
  - L'appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de sensibilisation SCR
  - Les techniques d'élaboration d'une proposition
  - Les outils de communication
- INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :
  - Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation
- CONSTRUCTION ET PRÉPARATION D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
  - Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles
  - Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel
- ANIMATION D'UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :
  - Techniques d'élaboration et exploitation d'une phase de diagnostic
  - Techniques d'animation et de co-animation adaptées aux publics visés
  - Exploitation d'une phase d'analyse
- ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET DE SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES FAIRE ÉVOLUER :
  - L'évaluation des actions de sensibilisation
  - Confrontation de ses pratiques professionnelles
- STAGE EN ENTREPRISE

## COMPÉTENCES

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels....
- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- Construire et préparer une action de sensibilisation.
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement.
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.



AE Lefebvre Formations

# AE LEFEBVRE FORMATIONS

Siret : 483 594 974

172 Chemin de Villers 76480 Saint Pierre de Varengeville

34 Avenue Pasteur 76000 Rouen

Agrément d'exploitation N° F 15 076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région  
Normandie

02.35.37.58.58

[aelefebvre@orange.fr](mailto:aelefebvre@orange.fr)

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION (suite)

### PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Être titulaire du permis de conduire
- Savoir écrire correctement
- Savoir s'exprimer oralement
- Compréhension d'un écrit

### RESULTATS ATTENDUS

- Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur par la réussite des épreuves de certification du titre professionnel.
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement par la réussite des épreuves de certification du titre professionnel.

## ENCADREMENT

3 Formateurs titulaires du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM)

### MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Salle équipée de moyens multimédias (grand écran plat, lecteur DVD, vidéoprojecteur, accès internet via wifi en libre service, ouvrage pédagogiques et réglementaires, revues spécialisées, maquette mécanique, véhicules doubles commandes..)
- Mises en situation professionnelle (animation d'un cours de formation à la sécurité routière en salle et en véhicule)
- Évaluations continues
- Contrôles de connaissances pratiqués via QCM, nombreuses évaluations en salle et en véhicule
- Appui individualisé par le responsable pédagogique
- Préparations de fiches, de cours de pédagogie en salle, en sous-groupe avec les documents du centre 1 heure par jour l'après-midi encadrée par un formateur
- Élaboration d'un document de synthèse des pratiques pédagogiques (DSPP)
- Production d'un document de 40 à 45000 caractères et d'un support numérique projetable à partir d'une action réalisée, initiée par l'entreprise d'accueil

### EVALUATION DE LA FORMATION

- Mise en situation professionnelle: 2 heures
  - animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière
  - animation d'une séance individuelle de formation à la sécurité routière
- Entretien technique en présence du jury sur la mise en situation professionnelle : 1 heure
- Entretien avec le jury sur l'action de formation réalisée en entreprise, après une présentation de l'action à l'aide du support numérique : 1 heure
- Entretien final avec le jury sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec le DSPP qui sert de support à l'entretien : 1/2 heure

**L'ensemble de ces éléments fonde la décision du jury pour la délivrance du Titre Professionnel**

### SANCTION DE LA FORMATION

Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) délivré par le Ministère de l'Emploi, niveau BAC +2

# Les Certificats de Compétences Professionnelles

## LA VALIDATION PAR UN JURY DES DEUX CERTIFICATS DE COMPÉTENCES VALIDE LE TITRE PROFESSIONNEL

| <b>C.C.P. 1</b>   | <b>C.C.P. 2</b>  |
|---|--|
| <b>Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur</b>   | <b>Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement</b>  |
| <b><u>Compétences professionnelles de l'activité type :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation</li><li>• Animer une séance collective de formation à la sécurité routière</li><li>• Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger</li><li>• Évaluer les acquis des apprenants</li><li>• Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage</li><li>• Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier</li><li>• Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.</li></ul> | <b><u>Compétences professionnelles de l'activité type :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation</li><li>• Construire et préparer une action de sensibilisation</li><li>• Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement</li><li>• Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer</li></ul> |
| <b><u>Compétences transversales liées aux deux modules :</u></b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière</li><li>• Intégrer les principes de développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière</li></ul>   |  |

# L'accès au Titre Professionnel : E.C.S.R.

---

## 1. FORMATION

- Formation aux compétences C.C.P. 1 et C.C.P. 2
- Évaluations continues
- Stages en entreprise
- Élaboration d'un dossier professionnel (DP)
- Production d'un document de 40 à 45 000 caractères et d'un support numérique projetable à partir d'une action que vous avez réalisée, initiée par l'entreprise d'accueil.

## 2. ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL E.C.S.R.

- Mise en situation professionnelle : 2 heures
  - Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière
  - Animation d'une séance individuelle de formation à la sécurité routière
- Entretien technique en présence du jury sur la mise en situation professionnelle : 1 heure
- Entretien avec le jury sur l'action de formation réalisée en entreprise, après une présentation de l'action à l'aide du support numérique : 1 heure
- Entretien final avec le jury sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec le DP qui sert de support à l'entretien : 1/2 heure

- **Nombre total d'heures de formation : 1225 heures**
- **Formation en centre : 945 heures**
- **Stage en entreprise : 280 heures**
- **Coût heure en entreprise : 0 euro**

# Évaluation du Titre Professionnel - 4h30

## 1- Mise en situation professionnelle En présence du jury

Animation d'une séance collective  
de formation à la sécurité routière



Durée : 1h  
Public : 4 élèves en auto-école

Animation d'une séance individuelle  
de formation à la conduite



Durée : 1h  
Public : 1 élève ayant 8h minimum  
de conduite

## 2- Entretien Technique En présence du jury

Questions du jury sur la prestation  
du candidat lors de la mise  
en situation professionnelle  
(1h)



## 3- Questions à partir de production(s) En présence du jury

Présentation orale d'une action de sensibilisation à la  
sécurité routière



Durée : 30mn  
Questions du jury (30mn)  
Support : Document d'analyse et de réponse à une  
demande d'action de sensibilisation.

## 4- Entretien final En présence du jury

Représentation du métier d'enseignant de la conduite et  
de la sécurité routière

Durée : 30mn  
Questions du jury (30mn)  
Support : Dossier de Synthèse de Pratique  
Professionnelle du Candidat (DSPP).

# Pour nous contacter

---

## Conditions préalables

- Avoir au moins 20 ans et trois mois
- Posséder le permis de conduire B en cours de validité, au moins depuis 24 mois à l'entrée de la formation.
- Avoir une acuité visuelle après correction au moins égale à 09/10<sup>ème</sup> à l'ensemble des 2 yeux.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale et ne pas avoir subi l'une des condamnations suivantes : (crime, vol, escroquerie, abus de confiance, faux certificats, corruption et trafic d'influence, homicide ou blessure involontaire, attentats aux mœurs, conduite avec plus de 0,80 gramme d'alcool pur par litre de sang, délit de fuite, refus d'obtempérer...)